



Passerelles et Débouchés professionnels **après l'obtention du Diplôme d'état infirmier**

Le Diplôme d'Etat Infirmier (D.E.I) est régi par la loi du 31 juillet 2009 du code de la santé publique. Dans le cadre de l'universitarisation, il confère le grade de Licence.

Il permet plusieurs possibilités après son obtention :

- **L'exercice professionnel infirmier dans différentes filières** : soins somatiques, psychiatriques, libéraux etc

Suite à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier, **une spécialisation** ou poursuite d'étude peut-être envisagée (anesthésie, bloc opératoire, puériculture, pratique avancée, encadrement, diplômes universitaires, licence sanitaire et sociale, concours éducation nationale, psychomotricien, sage-femme, médecine)

- Le recrutement **des infirmiers de l'éducation nationale** et de l'enseignement supérieur s'effectue par voie de concours sur titres comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Il est organisé par les recteurs d'académie et les vice-recteurs.
- **Infirmier(e) puéricultrice**, il faut être titulaire du DEP*¹ (diplôme d'État de puériculture).Ce diplôme se prépare en 2 ans. Pour intégrer un institut de puériculture, il faut se présenter à un concours d'entrée. Le concours d'admission peut se tenter dès la 3eme année d'étude d'infirmier. Il faut satisfaire aux épreuves et obtenir en fin d'année son DEI.*²
- **Infirmier(e) de bloc opératoire** suppose l'obtention préalable d'un diplôme d'état d'infirmier ou de sage-femme. L'infirmier (IDE) ou la sage-femme peuvent ainsi se spécialiser en bloc opératoire en suivant une formation de 18

¹ DEP : diplôme d'état de puériculture

² DEI : diplôme d'état infirmier

mois au sein d'écoles agréées. C'est un concours d'entrée (épreuve écrite + épreuve orale). Les étudiants infirmiers peuvent s'y présenter dans le cadre de leur 3eme année sous réserve de l'obtention de leur Diplôme d'état en fin de formation

- **Infirmier(e) anesthésiste**, il faut être titulaire du DEIA*³ (diplôme d'État d'infirmier anesthésiste). Ce DE se prépare via l'alternance en 2 ans. Pour intégrer cette formation, il faut satisfaire à un concours (épreuve écrite + épreuve orale). Une expérience de 2 ans est requise pour se présenter au concours. Le DEIA est reconnu au niveau **Master**.
- **cadre de santé filière soins**, il faut obligatoirement être titulaire du diplôme d'Etat de cadre de santé. Celui-ci se prépare au sein des instituts de formation de cadres de santé (IFCS), centres de formation généralement rattachés à un centre hospitalier. L'entrée en formation est soumise à un concours ouvert à des infirmiers ayant exercé 3 ans.
- **La poursuite en Master 1 dans la filière de son choix** : M 1 en santé publique, M1 en management etc.

Passerelles dans d'autres métiers de la santé :

- A l'issue de la première année, l'étudiant qui souhaite interrompre sa formation et qui a validé l'ensemble des stages et des unités et au service de la compétence 3, peut obtenir l'équivalence du DEAS (Diplôme d'état d'AS) en faisant la demande auprès de la DREETS.
- Après l'obtention du Diplôme d'état et après une expérience de 2 années d'exercice, un infirmier peut intégrer une université de médecine et intégrer la 2^{ème} année.
- Après l'obtention du Diplôme d'état, l'étudiant qui souhaite intégrer une école de maïeutique peut formuler sa demande auprès du directeur de cette école.

³ DEIA : diplôme d'état d'infirmier anesthésiste